AFFAIRE BETTSCHART Le PDC et les Verts n'en voulaient pas. La gauche, le PLR et l'UDC ont imposé l'idée de la mise en place d'une Commission d'enquête parlementaire.

L'hôpital passera sous le scalpel

JEAN-YVES GABBUD

Le Grand Conseil a accepté hier après-midi le principe de la mise sur pied d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) sur le Réseau Santé Valais, suite à l'affaire Bettschart. Le dossier passe maintenant dans les mains du Conseil d'Etat et il reviendra sur la table du Parlement lors de la session de décembre.

Le vote a divisé les députés en deux camps. D'un côté, les groupes C, appuyés par la Verte Marylène Volpi Fournier, ont dit non, alors que tous les autres groupes – les anciens minoritaires – se sont prononcés favorablement. Finalement, la CEP a obtenu 66 oui, 60 non et 2 abstentions.

La majorité des députés qui se sont exprimés ne remettent pas en cause la qualité des prestations offertes par les hôpitaux valaisans. BITTEL/A

L'opposition du PDC

Le chef du groupe PDC du Bas, Jérôme Buttet, constate qu'une enquête interne, mise en place par le RSV, a déjà abouti et qu'une autre a été lancée par le Département de la santé, en donnant un mandat à un expert étranger neutre. Le député et pharmacien doute que le Parlement pourra trouver parmi ses membres entre cinq et treize membres ayant les qualités requises pour mener une telle enquête, tout en étant neutres. «*Laissons l'expert mandaté travailler sereinement*», demande-t-il. Il sera temps, selon le démocrate-chrétien, de prendre des mesures lorsque les conclusions du rapport seront connues.

Le chef du groupe PDC du Haut, Beat Rieder, demande de ne pas politiser cette question de santé publique. «*Pour ma part, je fais confiance à la cheffe du département. Une CEP est une perte de confiance et une perte de patients.*»

Pour David Théoduloz (PDC du Centre): «*L'attractivité de l'Hôpital du Valais est en jeu. Il ne faut pas se précipiter dans une enquête, alors qu'une expertise neutre est en cours*».

Les raisons de la CEP

Le socialiste Jean-Henri Dumont explique que la CEP ne va pas traiter les aspects médicaux de l'affaire, ils seront analysés par l'enquête demandée par Esther Waeber-Kalbermatten.

De son côté, la CEP gérera les éléments politiques, se penchant par exemple sur la question du deuxième avis médical. La CEP est un complément par rapport aux enquêtes déjà lancées, estime la majorité du Parlement.

Pour l'UDC Bruno Perroud, la confiance envers la direction du RSV est au plus bas, d'où la nécessité d'une commission d'enquête qui permettrait notamment d'écouter le personnel, de rassurer les patients et de supprimer la suspicion politique.

RETRAITE Le Parlement a accepté une idée du PLR pour mettre fin aux privilèges des magistrats.

Conseiller d'Etat, fonctionnaire comme un autre?

JULIEN WICKY

Les conseillers d'Etat valaisans doivent cotiser comme n'importe quel autre citoyen. C'est en tout cas le message qu'a donné le Grand Conseil ce jeudi après-midi. Le Parlement cantonal a accepté, par 58 voix contre 50, de suivre un amendement du groupe PLR visant à affilier les cinq membres de l'exécutif à une caisse de pension et à «*mettre fin à des privilèges*».

Devant une telle modification, la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle des magistrats de l'ordre exécutif, judiciaire et du Ministère public a donc été renvoyée en… troisième lecture à l'unanimité. Si cette proposition devait prendre forme dans la loi, cela constituerait une situation unique en Suisse. Le Parlement a encore souhaité qu'une nouvelle commission élabore le prochain texte.

«C'est un amendement destiné à mettre fin à un régime de faveur incompréhensible.»

PHILIPPE NANTERMOD DÉPUTÉ PLR

Alors que la commission a assuré que cet amendement engendrerait 50 à 60 millions de coûts supplémentaires pour les contribuables valaisans, André Vernay (PLR) a contesté cette affirmation puisque les changements n'interviendraient «*que pour les prochains conseillers d'Etat*». Maurice Tornay, président du Gouvernement, a pris acte et exigé que cette condition soit intégrée dans une base légale et pas seulement dans une discussion au Parlement.

Caisse de pension privée?

Les conseillers d'Etat ne seraient pas forcément affiliés à la Caisse de retraite de l'Etat du Valais (CPVal).

La députée verte Marylène Volpi Fournier et le socialiste Jean-Henri Dumont ont respectivement relevé des problèmes d'indépendance et d'ordre technique rendant impossible cette affectation. «*Ce n'est pas au Grand Conseil d'intimer à la CPVal qui elle doit accueillir*», a ainsi relevé le député de l'Alliance de gauche.

La possibilité de frapper à la porte d'un fonds privé n'a ainsi pas été exclue par le PLR. «*C'est un amendement de principe qui doit mettre fin à un régime de faveur incompréhensible à l'heure de la généralisation des systèmes de primauté des cotisations. On pourra le modifier en troisième lecture*», a rétorqué Philippe Nantermod.

Aux calendes grecques

Maurice Tornay a pour sa part jugé incompréhensible qu'on assimile le statut d'un élu d'un peuple à celui d'un fonctionnaire de l'Etat désigné. «*Nous nous étions posé cette question en 1999 au moment de l'élaboration de cette loi et nous avions choisi de faire une distinction claire entre ces deux statuts. Il ne semble pas que quelque chose ait changé depuis.*»

Reste que la demande d'une troisième lecture reporte la modification du texte à un horizon lointain. «*Avec un tel changement de fond, il est impensable que cela soit discuté lors de la session de décembre*», a conclu le président du Gouvernement.

ZIG AG PARLEMENTAIRE

FISCALITÉ

Une révision pour les couples mariés

Le Grand Conseil a accepté un postulat de l'UDC, par 54 voix contre 31, demandant de «*mettre fin à l'injustice qui frappe le mariage face au concubinage*» sur le plan fiscal. Le texte exige même que «*l'imposition des couples mariés soit dans tous les cas plus favorable que celle des concubins*».

TRANSPORT

Soutien à la ligne du Tonkin

Le Parlement a accepté hier après-midi le postulat de Philippe Nantermod et du groupe PLR «*pour placer Monthey sur la ligne CFF du Simplon*» par 120 oui, 1 non et 5 abstentions.
Avec cette décision, le Conseil d'Etat est ainsi investi de la mission «*d'étudier la possibilité de créer un complément d'infrastructure ferroviaire connectant Aigle à Saint-Maurice via Monthey, en valorisant l'actuelle voie dite du Tonkin*».

LOUP

Le Valais ne veut plus sa protection

Par 92 voix contre 22 et 2 abstentions, le Grand Conseil a accepté un postulat de l'UDC demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération pour qu'elle dénonce la Convention de Berne, qui protège le loup.

CONSTRUCTION

Une solution contre la lex Weber

Les députés ont accepté, par 79 voix contre 40, une motion du groupe UDC demandant au Conseil d'Etat «*de modifier au plus vite, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012, la durée de validité des autorisations de construire, dans les zones touchées par la lex Weber, pour la porter à cinq ans au lieu des trois ans prévus actuellement, tout en conservant la possibilité des deux ans de prolongation*».

CONSTITUTION

Oui à la révision

Le Grand Conseil a accepté hier matin le principe d'une révision de la Constitution cantonale par 94 oui contre 20 non.
Le premier débat sur l'opportunité a montré que les députés sont loin de s'accorder sur ce que doit contenir le texte fondamental. JYG